#### Commune de MIRIBEL

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 janvier 2009 à 20 heures 30

#### COMPTE-RENDU

<u>Présents</u>: MM. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; MM. J-P. SAINT-ANTOINE, 2<sup>e</sup> Adjoint; A. GIRON, 3<sup>e</sup> Adjoint; Mmes <u>P. DRAI</u>, 4<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 5<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 6<sup>e</sup> Adjoint; MM. G. BAULMONT, 7<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme <u>C. CHAMPION</u>; MM. J-P. BOUVARD; A. ROUX; <u>Mme B. PFAENDER</u>; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; <u>P. GUINET</u>; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM. P. PROTIERE; <u>B. TOURANCHEAU</u>; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; <u>M. ROUGER</u>; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

 $\underline{Absents\ excus\acute{e}s}: Mmes\ DRAI-CHAMPION-PFAENDER-MM.\ GUINET-TOURANCHEAU-Mmes\ ROUGER-LEPROMPT-$ 

Madame DRAI donne pouvoir à Madame VIRICEL Madame CHAMPION donne pouvoir à Monsieur Henri SECCO Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur André GIRON Monsieur GUINET donne pouvoir à Monsieur Alain ROUX Madame ROUGER donne pouvoir à Madame GIRON

La séance est ouverte à 20 heures 30.

## I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Virginie TOURTE est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance

#### II APPROBATION DU COMPTE-RENDU des SEANCES du 18 et du 22 décembre 2008

Il a été précisé qu'il y a eu un décalage sur la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, et qu'ainsi la convention de mise à disposition passée avec le club nautique des Iles est établie à titre gratuit, que la convention précaire avec l'organisme CIBC est établie contre un loyer de 750 € et que la convention d'occupation précaire passée avec l'organisme Aintérim est établie contre un loyer de 400 €

Ces éléments étant précisés, le conseil a approuvé les comptes-rendus à l'unanimité.

## **III FINANCES**

#### 1° Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée les éléments de réflexion devant présider à l'élaboration du budget de l'exercice 2009.

L'exercice budgétaire sera marqué par l'incertitude sur les conséquences d'une situation économique dégradée, et sur les possibilités d'évolution des dotations de l'Etat.

Une réflexion particulière est donc à mener sur l'optimisation des recettes de la commune, notamment en collaboration avec la Communauté de Communes, et sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Il sera nécessaire d'évaluer en fonction des prévisions à venir sur les recettes attendues, les mesures éventuelles à prendre en matière de fiscalité.

Madame ESCOBESSA, adjointe au Maire chargée des finances, a apporté des précisions sur les taux d'inflation et de progression du PIB et leur risque d'influence sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Maire a ajouté que la progression du PIB ne devrait pas être prise en compte dans le calcul de la D.G.F. et que ce calcul prendra également en compte la nouvelle population municipale.

Madame ESCOBESSA a demandé à quelle date est prévu le déménagement de la Gendarmerie dont la location des locaux assurait à ce jour des recettes importantes à la commune.

Monsieur le Maire a répondu qu'il fallait envisager ce départ aux alentours de fin juin et a alors proposé d'établir un cahier des charges afin de consulter des bailleurs sociaux pour la réalisation d'une opération de rénovation des locaux en logements sociaux à la norme HQE.

Monsieur le Maire a souligné que ce portage d'opération par la CCMP présenterait l'avantage de contrôler le type de logement réalisé, de promouvoir la norme HQE tout en conservant un loyer modéré.

Monsieur BAULMONT, adjoint au Maire chargé des travaux, a suggéré de solliciter la Communauté de Communes afin de monter l'opération.

Monsieur PROTIERE, Président de la CCMP, a indiqué que cette piste sera à discuter avec les différents partenaires concernés et qu'il conviendra d'évaluer le coût d'une telle acquisition compte tenu du prix actuel des logements.

Madame HANINE ayant demandé dans l'éventualité de la réalisation d'un telle opération qui détermine le montant des loyers, Monsieur le Maire a répondu que les bailleurs sociaux disposent de prêts aidés et d'avantages fiscaux qui permettent de faire bénéficier aux locataires de loyers réduits.

La Communauté de Communes sera saisie sur l'opportunité d'engager une opération de ce type.

Aucun autre élément n'ayant été présenté, le débat a été clos.

## 2° Convention avec la société protectrice des Animaux

Il a été rappelé au conseil municipal que chaque année la commune établit avec la SPA une convention de capture et d'enlèvement des animaux errants ou dangereux.

Cette convention est établie en contrepartie d'une indemnité annuelle de 0.26 €par habitant.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

## <u>3° Convention de développement culturel</u>

Le projet de convention de développement culturel, établi avec le Conseil Général de l'Ain pour l'année 2007, et portant sur le financement des actions culturelles menées par la commune, à hauteur de 16 323 € a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **IV TRAVAUX**

# <u>1° Etablissement de servitudes de tréfonds sur les propriétés privées</u>

En vue de diriger les eaux pluviales du bassin de rétention de Polsinge vers le réseau d'assainissement communal, il est nécessaire de mettre en place deux canalisations sur des parcelles privées, et donc d'établir les servitudes correspondantes.

Les servitudes de tréfonds concernent une bande de 3 mètres de large à établir sur les parcelles suivantes :

- . section A  $\rm n^{\circ}$  1754 et A  $\rm n^{\circ}$  234 pour passage de la canalisation sur toute la longueur en limite sud.
- . section AD n° 403 pour passage de la canalisation sur toute la longueur en limite Est.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'établissement de ces servitudes et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

#### V AFFAIRES SOCIALES

## <u>1° Convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles</u>

Il a été présenté à l'Assemblée le projet de convention à établir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de trois ans et prévoyant le versement par la CAF de prestation pour le financement du Relais Assistantes maternelles.

Le Conseil a approuvé cette convention à l'unanimité.

Arrivée de Mme CHAMPION à 21 h 30.

#### VI INTERCOMMUNALITE

<u>1° Présentation du rapport annuel d'activité 2007 de la Communauté de Communes de</u> Miribel et du Plateau

Monsieur PROTIERE, Président de la CCMP, a présenté à l'assemblée le rapport annuel d'activités de l'exercice 2007.

Après une présentation des données générales de fonctionnement de la structure, il a détaillé par secteur d'activités les actions menées.

En matière d'organisation de l'enseignement musical, M. BODET a demandé des précisions sur l'audit devant être mené sur l'académie de musique et de danse et sur ses possibles incidences sur le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur PROTIERE a répondu que cette étude est juste mise en œuvre pour dégager des pistes de travail sur l'organisation de la structure, mais qu'il convient de porter attention à l'accroissement du déficit de fonctionnement existant.

Madame VIRICEL a demandé à ce que la commune soit rapidement informée des orientations de la CCMP en cas de modification de l'organisation des interventions musicales en milieu scolaire.

Monsieur PROTIERE a rappelé qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de remise en cause fondamentale des activités, mais bien une recherche de pistes de rationalisation de l'organisation. Une communication plus active auprès des communes pourra être mise en œuvre.

Sur le domaine du sport et de l'éducation, et plus particulièrement le projet de piscine intercommunautaire, M. BODET a demandé s'il avait été étudié la possibilité de mettre en place des créneaux horaires d'activités pour les enfants de la Communauté de Communes proportionnels aux participations des communes.

Monsieur PROTIERE a répondu que l'étude menée à ce jour n'a prévu qu'une différenciation tarifaire et que l'ensemble des besoins exprimés pouvant être satisfaits, il n'y a pas eu de nécessité de définir des créneaux prioritaires.

Monsieur BAULMONT a demandé s'il y avait eu une réévaluation du coût de la structure, notamment sur la partie relative aux « soins du corps » qui devait être confiée à un prestataire privé.

Monsieur PROTIERE a répondu que l'ensemble du service devait faire l'objet d'une délégation de service public, et que les activités «soins du corps », potentiellement excédentaires, permettaient de compenser le déficit prévisionnel de fonctionnement du centre nautique.

Monsieur BAULMONT a alors demandé des précisions sur le coût de la partie « soins du corps » par rapport à l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire a répondu que cette activité avait un retour sur investissement rapide permettant d'envisager un excédent compensant le déficit global du centre nautique.

Monsieur BAULMONT a demandé si les recettes attendues sur l'activité « soins du corps » pouvaient effectivement compenser les charges de personnel compte tenu de l'incertitude liée à la crise actuelle.

Monsieur PROTIERE a répondu que d'une part la partie « soins du corps » était limitée et ne comprenait pas de prestations imposant beaucoup de personnel, et d'autre part que le débat principal portait surtout sur l'affirmation d'une politique sportive, éducative et sociale avec une

recherche de mise en place de tarifs incitatifs pour lesquels l'existence d'une activité potentiellement excédentaire était un point positif mais secondaire.

Monsieur CHEVILLON a demandé la date prévue pour la signature des marchés sur ce projet et les possibilités de dédit en cas de difficultés financières liée à la crise économique.

Monsieur PROTIERE a répondu que les marchés pourront être notifiés en septembre, en fonction des résultats de consultation, et que dans l'éventualité où au moins de mars les bases d'imposition ferait apparaître une situation très difficile, des répercussions pourraient être envisagées.

Madame JOUTARD a demandé s'il avait été étudié un traitement de l'eau alternatif à l'utilisation du chlore.

Monsieur PROTIERE a répondu qu'effectivement une solution de type Ph mb a été évoquée mais que celle-ci faisait l'objet d'une étude par la D.D.A.S.S. susceptible de remettre en cause son agrément et que dès lors d'autres solutions étaient recherchées.

Sur les actions en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, Madame JOLY a demandé s'il était envisagé d'installer un système de récupération des déchets contenant de l'amiante à la déchetterie.

Monsieur CHEVILLON a également demandé si un agrandissement était prévu.

Monsieur PROTIERE a répondu que des actions ponctuelles sont à étudier mais qu'aucune modification substantielle n'est engagée à ce jour.

Monsieur le Maire a demandé si un système mixte de collecte en porte à porte et d'apport volontaire pouvait être envisagé pour le tri sélectif.

Monsieur PROTIERE a répondu qu'une solution présentant des disparités de traitement du tri sélectif pouvait être étudiée mais qu'elle présenterait des difficultés de mise en œuvre.

Sur la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, Monsieur BAULMONT a demandé à qui la charge d'entretien de la voie d'accès incombera.

Monsieur PROTIERE a répondu que la Communauté de Communes pourra considérer l'accompagnement de la mise à niveau de l'équipement routier nécessaire à l'aire d'accueil en fonction de l'itinéraire retenu.

Monsieur le Maire a indiqué que la commune de MIRIBEL supportant déjà une part prépondérante de l'implantation de l'aire de grand passage, il serait malvenu qu'elle assure seule la charge d'aménagement de la voie d'accès.

La présentation du rapport d'activité de l'exercice 2007 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau s'est alors achevée.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire a demandé si les conseillers municipaux souhaitaient présenter des questions.

Monsieur BAULMONT a demandé s'il était prévu d'inclure dans le traitement de l'eau potable une installation permettant de réduire la quantité de calcaire, à l'instar de celle installée au Nord de VILLEFRANCHE, dont le coût répercuté à l'usager s'élève à 30 cts d'€par m3.

Monsieur BERTHO a répondu que ce sujet a été abordé au Syndicat mais qu'il n'y a pas encore d'étude engagée à ce sujet.

Madame JOLY a demandé à ce qu'un débat soit ouvert sur l'application du service minimum d'accueil dans les écoles car elle considère que celui-ci est en contradiction avec le droit de grève.

Monsieur le Maire a répondu en rappelant que dans le principe il était contre le service minimum d'accueil et qu'il n'était pas envisageable de confier la garde d'enfants à du personnel non qualifié.

Il a ajouté qu'une mise au point sera réalisée sur ce dossier avec les personnes concernées.

La séance a été levée à 23 heures.